

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIBUYE

	AI-14
	AT
VISAS	

Kibuye, le 5/1/60

e/4/60

Monsieur l'Administrateur de Territoire
à RUHENGARI

Monsieur l'Administrateur,

Comme suite à votre lettre n° B/3485/A.I. 14 du 7 décembre écoulé j'ai l'honneur de vous confirmer mon télégramme n° 2729/AI du 28 juillet. Je suis vraiment au regret de ne pouvoir régler tout de suite cette bénigne affaire de 165 Frs que je serais prêt à verser sans autre forme de procès pour accélérer la procédure de la palabre de mon ami Kabuga. Mais je ne puis m'incliner et laisser croire que mes interventions en faveur de pauvres bougres eussent pu être entachées de certains "oublis".

Aussi étant trop certain d'avoir versé à la poste la somme en question et d'avoir fait remettre au greffier du Tribunal de Territoire le talon du mandat-poste je vous demande de bien vouloir consulter au Secrétariat du Territoire le classement des affaires de ce genre. Vous devriez y trouver un rappel que j'ai adressé au greffier du Tribunal du Mwami pour lui signaler que j'attendais toujours la quittance relative à cette inscription. Une réponse parvint au Territoire dont je ne me rappelle plus très bien le contenu sinon qu'il était quelque peu équivoque. Si par hasard c'était le dossier qui avait été égaré, il y aurait moyen de retrouver trace des correspondances échangées dans l'indicateur. Il m'étonne en effet que vous ne fassiez pas mention dans votre lettre du dossier de cette affaire.

Et de toute façon peu après la date du 27 avril 58 à laquelle j'ai remis le reçu à Kabuga, vous devriez pouvoir retrouver à la poste la mention de ce versement. Les 5 frs dépassant le prix de l'inscription en appel sont justifiés par le prix du mandat-poste.

Je vous saurais gré en cas de découverte de bien vouloir me tenir au courant car cela me confirmerait dans mon impression sur le comportement de certains.

L'Administrateur Territorial Ass. Ppal
GILLET A.

